



Rendre son établissement accessible aux personnes handicapées

VOTRE BESOIN

Réaliser la mise en accessibilité de votre établissement aux personnes à mobilité réduite.

NOTRE SOLUTION

Du diagnostic au dépôt de votre dossier, un accompagnement clef en main concret et personnalisé dans votre établissement pour déposer votre dossier de demande de dérogation ou votre agenda d'accessibilité programmée.

LA METHODOLOGIE ASFOREST

1. Préparation et mise en place du cahier des charges
2. Réalisation de l'audit d'accessibilité
3. Rapport / préconisation / dérogations (remise des plans...)
4. Evaluation des couts et priorisation des travaux
5. Rapport final
6. Rédaction et dépôt du dossier AD'AP et/ou de dérogation

LES ELEMENTS REMIS EN FIN DE MISSION

Vous disposez des demandes de dérogations et/ou agenda d'accessibilité programmée déposées à la préfecture ou à la mairie.

LES PLUS D'ASFOREST

+ de sécurité: Vous respectez votre obligation et pouvez ainsi vous éviter les nombreuses sanctions prévues (1500 € : non dépôt de dossier / jusqu'à 45000 € pour ERP non accessible)

+ de réactivité: Votre dossier peut être traité sous 15 jours - Vous concentrez votre temps et votre énergie pour le développement de votre activité.

+ de simplicité tarifaire: Nous proposons une offre tarifaire forfaitaire simple basée sur la surface de votre établissement ou le nombre de chambres.

Public concerné

Chef d'entreprise

Entreprise

Tarif HT

Nous contacter

Durée & dates

Nous contacter

Lieu

Sur site

HÔTELS / RESTAURANTS / CAFÉS / TRAITEURS

